



ONCODESIGN PRECISION MEDICINE

Société Anonyme

18 Rue Jean Mazen

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ONCODESIGN PRECISION MEDICINE

Société Anonyme

18 Rue Jean Mazen

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société ONCODESIGN PRECISION MEDICINE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ONCODESIGN PRECISION MEDICINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques – Continuité d'exploitation » de l'annexe, relative au maintien de la convention de continuité d'exploitation dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2024.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.



RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 23 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Loïc VALICHON

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 033 905.85	291 778.57	742 127.28	808 762.51	66 635.23-	8.24-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	338 319.82		338 319.82	338 306.29	13.53	0.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	109 348.07	30 914.85	78 433.22	86 292.22	7 859.00-	9.11-
	Constructions	246 206.37	64 178.20	182 028.17	198 456.17	16 428.00-	8.28-
	Installations techniques, matériel et outillage	4 055.72	1 705.46	2 350.26	3 163.26	813.00-	25.70-
	Autres immobilisations corporelles	871 584.84	501 399.55	370 185.29	472 312.98	102 127.69-	21.62-
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	80 334.87		80 334.87	63 329.08	17 005.79	26.85	
Prêts							
Autres immobilisations financières	255 470.18		255 470.18	259 264.54	3 794.36-	1.46-	
Total II	2 939 225.72	889 976.63	2 049 249.09	2 229 887.05	180 637.96-	8.10-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	729.00		729.00		729.00	
Créances (3)							
Clients et comptes rattachés	624 204.97		624 204.97	1 063 257.87	439 052.90-	41.29-	
Autres créances	2 300 332.03		2 300 332.03	2 678 822.69	378 490.66-	14.13-	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	4 836 001.50		4 836 001.50	10 013 727.60	5 177 726.10-	51.71-	
Disponibilités	436 918.04		436 918.04	322 579.60	114 338.44	35.45	
Charges constatées d'avance (3)	463 632.78		463 632.78	324 074.18	139 558.60	43.06	
Total III	8 661 818.32		8 661 818.32	14 402 461.94	5 740 643.62-	39.86-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	11 601 044.04	889 976.63	10 711 067.41	16 632 348.99	5 921 281.58-	35.60-	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

4 470.18

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 221 231)	6 221 230.85		5 704 348.47		516 882.38	9.06
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 593 265.11		4 367 617.04		1 225 648.07	28.06
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	8 321 855.91-		231 180.83-		8 090 675.08-	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 209 619.42-		8 090 675.08-		881 055.66	10.89
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	3 716 979.37-		1 750 109.60		5 467 088.97-	312.39-	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées	3 287 590.68		1 940 591.00		1 346 999.68	69.41
Total II	3 287 590.68		1 940 591.00		1 346 999.68	69.41	
PROVISIONS	Provisions pour risques	337 125.57				337 125.57	
	Provisions pour charges						
Total III	337 125.57				337 125.57		
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	7 147 037.36		8 442 896.49		1 295 859.13-	15.35-
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	433 644.94		383 763.80		49 881.14	13.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 235 239.20		2 890 059.52		654 820.32-	22.66-
	Dettes fiscales et sociales	853 424.96		1 187 511.06		334 086.10-	28.13-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	133 984.07		34 767.52		99 216.55	285.37
	Total IV	10 803 330.53		12 938 998.39		2 135 667.86-	16.51-
	Ecarts de conversion passif (V)			2 650.00		2 650.00-	100.00-
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	10 711 067.41		16 632 348.99		5 921 281.58-	35.60-	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

10 754 860.00 5 680 235.00

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	226 340.00	19 300.00-	207 040.00	1 072 169.54	865 129.54-	80.69-
Chiffre d'affaires NET	226 340.00	19 300.00-	207 040.00	1 072 169.54	865 129.54-	80.69-
Production stockée						
Production immobilisée			11 496.36	326 823.46	315 327.10-	96.48-
Subventions d'exploitation			1 235 583.88		1 235 583.88	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			180 941.38	340 792.58	159 851.20-	46.91-
Autres produits			667.13	5 794.16	5 127.03-	88.49-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 635 728.75	1 745 579.74	109 850.99-	6.29-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			6 512 037.41	7 997 080.47	1 485 043.06-	18.57-
Impôts, taxes et versements assimilés			72 566.22	71 419.09	1 147.13	1.61
Salaires et traitements			1 783 136.67	2 241 319.71	458 183.04-	20.44-
Charges sociales			808 623.15	1 070 420.78	261 797.63-	24.46-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			258 432.00	254 037.40	4 394.60	1.73
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			8 014.96	55 034.10	47 019.14-	85.44-
Total des Charges d'exploitation (II)			9 442 810.41	11 689 311.55	2 246 501.14-	19.22-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 807 081.66-	9 943 731.81-	2 136 650.15	21.49
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	300 020.91		244 132.34		55 888.57	22.89
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change				1 222.50	1 222.50-	100.00-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 157.96		18 685.12		8 527.16-	45.64-
Total V	310 178.87		264 039.96		46 138.91	17.47
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	438 792.96		146 632.44		292 160.52	199.25
Différences négatives de change	60.01		18 519.65		18 459.64-	99.68-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	25 198.07		13 458.66		11 739.41	87.23
Total VI	464 051.04		178 610.75		285 440.29	159.81
2. Résultat financier (V-VI)	153 872.17-		85 429.21		239 301.38-	280.12-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 960 953.83-		9 858 302.60-		1 897 348.77	19.25
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				4 553.37	4 553.37-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII				4 553.37	4 553.37-	100.00-
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 343.54		75.85		3 267.69	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 162.48				9 162.48	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	337 125.57				337 125.57	
Total VIII	349 631.59		75.85		349 555.74	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	349 631.59-		4 477.52		354 109.11-	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 100 966.00-		1 763 150.00-		662 184.00	37.56
Total des produits (I+III+V+VII)	1 945 907.62		2 014 173.07		68 265.45-	3.39-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 155 527.04		10 104 848.15		949 321.11-	9.39-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	7 209 619.42-		8 090 675.08-		881 055.66	10.89

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Janvier 2024 : Lancement d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public pour un montant d'environ 3 M€

OPM a lancé une augmentation de capital d'environ 2,7 M€, pouvant atteindre 3,1 M€ en cas d'extension, avec un délai de priorité pour les actionnaires et sans droit préférentiel de souscription. L'opération, garantie à hauteur de 2 M€, visait à financer ses programmes cliniques prioritaires sur 12 mois, dont OPM-101 (maladies inflammatoires), OPM-102 (oncologie) et STarT (cancer du pancréas), en partenariat avec Servier. Le programme OPM-201 (Parkinson) se poursuit également avec Servier.

Voir le communiqué de presse

Janvier 2024 : Obtention de subventions FEDER d'un montant total de 2,1 M€ pour son programme COMETE

Le programme COMETE, porté par OPM, le CGFL et l'ICMUB à Dijon, vise à développer un candidat radiothéranostique pour traiter les cancers digestifs avancés, jusqu'aux études de dosimétrie préclinique. Il s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets régional FEDER-FSE+, un programme européen soutenant le développement régional. Une subvention de 595 k€ liée à ce projet est reconnue dans le compte de résultat 2024.

Voir le communiqué de presse

Février 2024 : Annonce du résultat de l'augmentation de capital avec délai de priorité pour les actionnaires pour un montant d'environ 2 M€

OPM a annoncé le succès de son augmentation de capital, réalisée avec délai de priorité pour les actionnaires, pour un montant d'environ 2 M€. L'opération a suscité une demande globale de 1,56 M€, au prix ferme de 1,32 € par action.

Répartition du capital à l'issue de l'Offre

	Avant l'Offre		Après l'Offre	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote (théorique)	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote (théorique)
P.C.G. ¹	8.428.789	50,53%	8.486.691	46,65%
Jan HOFACK	1.242.671	7,45%	1.356.307	7,46%
Karine LIGNEL	226.355	1,36%	226.355	1,24%
CoDir et salariés dont historiques	298.701	1,79%	298.701	1,64%
Auto-détention	22.464	0,13%	22.464	0,12%
Flottant	6.460.534	38,73%	7.800.360	42,88%
TOTAL	16.679.514	100,00%	18.190.878	100,00%

La répartition des souscriptions est la suivante :

- Environ 0,9 M€ (43 %) via le délai de priorité des actionnaires existants,
- Environ 0,7 M€ (36 %) via le Placement Global et l'Offre à Prix Ferme,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Le solde (environ 22 %) a été souscrit par les investisseurs garants, suite à l'appel partiel aux engagements de garantie.

Voir le communiqué de presse

Février 2024 : Financement d'Aide au Développement Deep Tech pour le programme ANIMUS

OPM a lancé le programme ANIMUS, soutenu par le Fonds d'Aide au Développement Deep Tech à hauteur de 745 k€, pour un coût total de 1,49 M€ sur 36 mois. Ce projet vise à développer des outils propriétaires basés sur l'IA pour optimiser la découverte de médicaments à partir de sa plateforme Nanocyclix®.

Le soutien est financé par l'État via le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA4) ou le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII), sous forme de subventions et d'avances remboursables.

Une première tranche de 48 k€ a été inscrite au compte de résultat 2024.

Voir le communiqué de presse

Avril 2024 : Financement public de 5,6 M€ pour le programme DEMOCRITE dédié au développement clinique d'OPM-101

Ce programme, dédié au développement clinique d'OPM-101 pour démontrer l'efficacité d'OPM-101 en ciblant RIPK2 dans les maladies inflammatoires de l'intestin et plus précisément, la phase 1 ainsi que la phase 2a de notre molécule OPM-101 pour le traitement des Colites Ulcéreuses Immuno-Induites (CUII). Une subvention de 590 k€ est comptabilisée dans le résultat 2024.

Voir le communiqué de presse

Avril 2024 : Degroof Petercam initie la couverture d'OPM

La société de bourse et banque d'affaires, dans son étude d'initiation intitulée " Targeted therapies for inflammation & oncology " (Thérapies ciblées dans l'inflammation et l'oncologie), Degroof Petercam rédigeait sa première analyse financière sur la société, assortie d'une fourchette d'objectif de cours, située entre 1,90 et 2,70 €.

Voir le communiqué de presse

Mai 2024 : Signature d'un accord de collaboration stratégique pour la recherche et le développement de nouveaux agents de radiothérapie systémique avec Navigo Proteins GmbH

Cet accord porte sur la recherche et le développement de nouveaux agents de radiothérapie systémique. Navigo Proteins GmbH, (Halle, Allemagne) est une entreprise biopharmaceutique spécialisée dans la découverte et le développement de nouvelles approches de médecine de précision basées sur la plateforme technologique

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Affilin. Ce contrat de collaboration stratégique entre les 2 sociétés vise la découverte et le développement de nouveaux agents radiothéranostiques.

Voir le communiqué de presse

Juillet 2024 : Annonce des résultats positifs de l'essai de phase 1 évaluant son candidat médicament OPM-101, administré par voie orale en dose croissante unique et doses croissantes multiples à des volontaires sains

OPM a annoncé la fin de l'essai de phase 1 contrôlé contre placebo pour OPM-101, mené sur 104 volontaires sains. Le candidat a démontré une bonne tolérance et une inhibition marquée et dose-dépendante de la voie RIPK2, dès 2 à 4 h après administration et sur toute la durée du traitement (14 jours).

L'étude a confirmé un engagement de la cible allant jusqu'à 85 % selon les doses, avec une immunomodulation efficace (réduction de 90 à 100 % de la production de TNFa stimulée), sans suppression totale de l'immunité. Aucun événement indésirable grave n'a été observé, les effets secondaires étaient majoritairement légers à modérés.

Les résultats pharmacocinétiques ont révélé une absorption rapide, une demi-vie de 12-13 h et une exposition dose-dépendante. Un seuil d'engagement de supérieur ou égal à 80 % a été atteint à partir de la dose intermédiaire.

OPM prévoit une présentation des données lors de l'UEGW 2024 (sous réserve d'acceptation) et le lancement d'un essai de phase 1b/2a d'ici fin 2024 ou début 2025.

Voir le communiqué de presse

Octobre 2024 : Présentation d'un poster sur OPM-101, chez les volontaires sains lors du congrès de l'UEG Week 2024 et des résultats finaux de l'étude de phase 1 avec OPM-101 avec des données de sécurité solides sans toxicité cardiaque, ouvrant la voie au lancement de la phase 1b/2a

En octobre 2024, OPM a présenté lors de l'UEGW à Vienne les résultats positifs de l'étude de phase 1 d'OPM-101. L'étude a confirmé une bonne tolérance, un profil pharmacocinétique favorable et un engagement marqué de la cible RIPK2 dès 2 à 6 heures après administration, avec une inhibition maintenue jusqu'à 14 jours.

Sur cette base, OPM prévoit une étude de phase 1b/2a.

Voir le communiqué de presse

Décembre 2024 : reprise des droits sur le programme OPM-201 auprès de Servier après une phase I volontaires sains positive

L'étude de phase I volontaires sains, initiée en octobre 2022, s'est achevée en décembre 2024 et a confirmé l'innocuité de la molécule OPM-201 chez les volontaires sains. Les résultats finaux de cette phase 1 étaient attendus au deuxième trimestre de 2025. Après 5 ans de collaboration avec Servier, OPM a repris le développement du programme en

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

interne, suite à une décision stratégique des Laboratoires Servier de recentrer leurs efforts en Neurologie sur les maladies rares.

Voir le communiqué de presse

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Mars 2025 : Nomination de Christophe Thurieau en qualité d'administrateur indépendant du Conseil d'Administration d'OPM

Christophe Thurieau, dirigeant du monde de la santé, possédant plus de 35 ans d'expérience dans le domaine, va rejoindre l'équipe d'OPM en qualité d'administrateur indépendant du Conseil d'administration. Sa nomination sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2025, pour un mandat d'une durée de 4 ans.

Voir le communiqué de presse

Mars 2025 : Soumission du protocole de l'étude clinique REVERT de Phase 1b/2a, visant à évaluer OPM-101 en association avec le Pembrolizumab, chez des patients atteints de mélanome avancé présentant une résistance aux anti-PD1

OPM-101 sera évalué en combinaison avec le Pembrolizumab dans une étude clinique de Phase 1b/2a chez environ 45 patients atteints de mélanome avancé résistant aux anti-PD1, afin d'en évaluer la sécurité, l'efficacité et la capacité à resensibiliser les tumeurs ; le démarrage est prévu en juillet 2025, avec des résultats finaux attendus fin 2027.

Voir le communiqué de presse

Continuité d'exploitation

L'annonce de Servier partenaire depuis 5 ans du programme Parkinson, de stopper le développement d'OPM-201 en raison de leur recentrage stratégique sur l'oncologie et sur les maladies rares en SNC, a pour conséquence la non-perception du Milestone attendu par la société sur l'exercice 2025.

Dans ce contexte, la Direction a fait actualiser son plan de financement et de trésorerie sur 24 mois et a mis en place un plan d'actions comprenant :

- La mise en œuvre d'un plan d'économie qui se traduit par une réduction des effectifs, une réduction des rémunérations des mandataires sociaux non-salariés et un gel des bonus et primes pour l'ensemble de la société sous réserve de retour à meilleure fortune ainsi qu'une réduction des frais fixes. Ce plan devrait permettre une économie de dépenses de l'ordre de -1,4 M€ en 2025 et -1,2 M€ en 2026 ;
- L'obtention d'un moratoire sur les échéances de remboursement de la dette de la part des partenaires bancaires jusqu'en août 2025 de 1,6 M€ ;

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- La mise en place d'un financement par contrat d'émission et de souscription d'obligations remboursables en actions nouvelles (ORA) avec la société IRIS pour un engagement global de 5 M€ en plusieurs tranches de 100 K€ chacune d'une durée de 60 mois.

Par ailleurs la société est à la recherche d'un partenaire pharmaceutique pour OPM-101 dans les maladies inflammatoires de l'intestin, et pour OPM-201 dans la maladie de Parkinson (la propriété intellectuelle, les données et le matériel GMP réintégrés sont autant d'atout pour partir à cette recherche).. Un partenariat est également possible pour OPM-101 en immuno oncologie, à la fin de la phase 1b/2a dont la société a déposé le protocole en Mars 2025. Un droit de réservation pourrait, dans ce cas, être versé avant la fin de cette phase clinique.

Dans ce cadre la Direction considère que toutes les solutions sont envisagées pour permettre la continuité d'exploitation sur les 24 prochains mois, et que des pistes prometteuses existent.

Exigibilité anticipée des contrats de crédit

Le contrat de crédit de 6 M€ souscrit le 3 octobre 2023 est assorti de cas d'exigibilité anticipée.

Conformément aux stipulations du contrat de crédit, il a été constaté au 31 décembre 2024, la survenance de cas d'exigibilité anticipée notamment la fin du partenariat Servier / OPM-201, constitutive d'un événement défavorable significatif.

Pour ces raisons, la dette financière de 6 M€ est présentée à moins d'un an dans le tableau d'échéance des dettes financières à la date du 31 décembre 2024.

Une demande de dérogation a été formulée le 7 février 2025 auprès de l'agent du crédit. Par un avenant n°2 en date du 28 mars 2025, les prêteurs acceptent à l'unanimité de ne pas se prévaloir de la survenance de ces cas d'exigibilité anticipée.

La conclusion de cet avenant écarte le risque d'exigibilité de la dette.

Le contrat de crédit de 1 M€ souscrit le 20 novembre 2020 est assorti de cas d'exigibilité anticipée dans lesquels figure la survenance d'un événement important de nature juridique ou financière ayant des conséquences majeures sur l'activité ou la rentabilité de l'emprunteur. Considérant la fin du partenariat Servier / OPM-201 comme tel, la dette de 0.8 M€ (capital restant dû au 31 décembre 2024) est présentée à moins d'un an dans le tableau d'échéance des dettes financières à la date du 31 décembre 2024.

Par un avenant en date du 25 mars 2025, BPIFrance accepte de ne pas se prévaloir de la survenance de ce cas d'exigibilité anticipée.

La conclusion de cet avenant écarte le risque d'exigibilité de la dette.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Trésorerie et équivalents trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs "valeurs mobilières de placement" et "disponibilités", dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Opérations en devise

Les créances et dettes libellées en devises sont exprimées au cours à la clôture de la période.

Les écarts en découlant sont portés en "Ecart de conversion" à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Passif éventuel

Un passif éventuel est:

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité.
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie, au moins équivalente, attendue de celle-ci.

Avances conditionnées

Les avances conditionnées reçues dans le cadre de projets menés par les équipes Recherche & Développement sont enregistrées, à réception, dans le compte de bilan au passif "Autres fonds propres - Avances conditionnées".

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
IMAKINIB	715 326,00		33 620,32	681 705,68
ONCOSNIPE	1 225 265,00			1 225 265,00
ANIMUS		390 000,00		390 000,00
DEMOCRITE		990 620,00		990 620,00
Total	1 940 591,00	1 380 620,00	33 620,32	3 287 590,68

BPI ISI " Imakinib " (OSEO) : Ce projet vise à développer de nouveaux radio-traceurs TEP spécifiques ciblant les inhibiteurs de kinases thérapeutiques afin d'accroître l'efficacité clinique et économique du diagnostic et du traitement en oncologie. Fin 2019, il a été décidé d'un commun accord entre les partenaires et BPI de mettre fin au consortium suite à l'évolution stratégique d'un des partenaires. Une avance de 715 K€ a été perçue. Un remboursement de 34 K€ a été effectué sur l'exercice, portant le solde des avances à 682 K€. Les modalités de remboursement du solde des avances récupérables sont en discussion avec BPI. .

BPI PSPC (PIA) OncoSNIPE : OncoSNIPE est un projet qui a pour objectif le développement et la mise en œuvre d'approches bio-informatiques faisant appel à des méthodologies basées entre autres sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage statistique et l'enrichissement sémantique qui doivent permettre l'identification et la caractérisation de patients résistants aux traitements anti-cancéreux et ainsi orienter la recherche et le développement de solutions thérapeutiques à travers l'identification de nouvelles cibles. Le projet est piloté et coordonné par OPM, réalisé par 4 entreprises et 6 centres cliniques. OPM pourra percevoir pour ce projet un financement par BPI d'un montant maximum de 2 008 111 € sous forme d'avances récupérables. OPM s'engage, sauf échec commercial, à rembourser la somme de 2 155 K€ (intérêts inclus) à compter de 2026 jusqu'en 2030 selon un échéancier défini. Au 31 décembre 2024, 1 225 K€ ont été perçus et des intérêts ont été provisionnés à hauteur de 127 K€.

BPI ANIMUS : Le Fonds d'Aide au Développement Deep Tech a attribué au programme ANIMUS un financement de 745 000€ pour un coût total du projet de 1,49 M€ pour une durée de projet de 36 mois. Les 745 K€ comprennent 559 K€ d'avance remboursable (dont 390 K€ reçus au 31/12/2024) et 186 K€ de subvention. OPM possède ainsi une base de données annotée unique concernant les macrocycles issus de la technologie Nanocyclix®, qui constitue une ressource exclusive pour l'application de méthodologies de Machine Learning et Deep learning pour optimiser le processus de Drug Discovery de ces inhibiteurs de kinases.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

BPI DEMOCRITE : Le projet DEMOCRITE a répondu avec succès à l'appel à projet I-Démo n°2 de bpifrance, il a pour objectif de démontrer l'efficacité d'OPM-101 en ciblant RIPK2 dans les Maladies Inflammatoires de l'Intestin. Plus précisément, ce projet vise à financer la fin de la phase 1 ainsi que la phase 1b/2a de notre molécule OPM-101 pour le traitement des Colites Ulcéreuses Immuno-Induites (CUII). Le financement qu'Oncodesign recevra est de 5.6 M€ sur 43 mois. Une avance de 991 K€ a été perçue au 31 décembre 2024.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n° 2014-03 (qui a abrogé le CRC n°2000-06), sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont

immédiatement pris en charge de la période sur laquelle a été constitué l'emprunt.

Les intérêts courus à payer sont comptabilisés au passif au taux d'intérêt prévu par le contrat.

Indemnités de départ en retraite (Hypothèses au 31/12/2024)

Les montants des paiements futurs, correspondant aux avantages accordés aux salariés, sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et la mortalité. Puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite: 67 ans pour les cadres et 64 ans pour les non cadres;
- tum-over : 5% pour les salariés jusqu'à 54 ans et 0% pour ceux de + de 54 ans;
- table de mortalité : table réglementaire TNSEE 2020-2022
- taux actualisation: 3.36 %;
- taux augmentation salaires : 2,5%;
- taux de charges : 30%
- convention collective de l'industrie pharmaceutique.

Ces indemnités ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

Crédit Impôt Recherche (CIR)

La société OPM dispose d'un agrément au Crédit d'Impôt Recherche pour ses clients.

Le Crédit d'impôt Recherche est comptabilisé dans les comptes de la société au compte de résultat, au crédit du poste "Impôt sur les sociétés".

Reconnaissance du Chiffres d'affaires

Les refacturations contractuelles de dépenses de Recherche aux clients sont calculées et comptabilisées au regard des dépenses réalisées sur la période selon un barème défini contractuellement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

* Droit d'accès à la technologie (Up front fees)

Quand les "Up front fees" correspondent à un droit d'accès à une option ou à une technologie, ils sont comptabilisés au moment de la signature du contrat. Ces montants sont non remboursables.

* Paiement d'étape ou Milestone : Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à son règlement par le tiers, conditions devant être levées par OPM.

Les faits générateurs sont généralement les résultats scientifiques ou cliniques obtenus par le client, le démarrage d'études ou des éléments exogènes tels que les approbations réglementaires.

Frais de Recherche et Développement

Les coûts de Recherche et Développement s'inscrivent dans les comptes de charges de l'exercice, comptabilisés selon leur nature respective pour une valeur globale d'environ 6.58 millions d'euros. Seuls les développements de modèles figurent à l'actif du bilan, en immobilisations et immobilisations en cours.

Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux charges d'intérêts des emprunts, d'écarts de change et aux produits d'intérêts des comptes à terme.

Résultat exceptionnel

La dotation exceptionnelle comptabilisée en 2024, d'un montant de 337 k€, correspond à la constitution d'une provision pour risques et charges liée à un plan de licenciement. (Cf. Paragraphe "Continuité d'exploitation").

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 323 881		69 665
Terrains	109 348		
Installations générales agencements aménagements des constructions	246 206		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 056		
Installations générales agencements aménagements divers	118 101		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	737 921		15 563
TOTAL	1 215 632		15 563
Prêts, autres immobilisations financières	322 594		461 025
TOTAL	322 594		461 025
TOTAL GENERAL	2 862 107		546 253

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	11 483	9 838	1 372 226	
Terrains			109 348	
Installations générales agencements aménagements constr.			246 206	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 056	
Installations générales agencements aménagements divers			118 101	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			753 484	
TOTAL			1 231 195	
Prêts, autres immobilisations financières		447 814	335 805	
TOTAL		447 814	335 805	
TOTAL GENERAL	11 483	457 652	2 939 226	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	176 813	115 641	675	291 779
Terrains	23 056	7 859		30 915
Installations générales agencements aménagements constr.	47 750	16 428		64 178
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	892	813		1 705
Installations générales agencements aménagements divers	23 765	8 544		32 309
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	359 943	109 147		469 090
TOTAL	455 407	142 791		598 198
TOTAL GENERAL	632 220	258 432	675	889 977

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	115 641				
Terrains	7 859				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	16 428				
Instal.techniques matériel outillage indus.	813				
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 544				
Matériel de bureau informatique mobilier	109 147				
TOTAL	142 791				
TOTAL GENERAL	258 432				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		337 126			337 126
TOTAL		337 126			337 126
TOTAL GENERAL		337 126			337 126
Dont dotations et reprises exceptionnelles		337 126			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	255 470	4 470	251 000
Autres créances clients	624 205	624 205	
Impôts sur les bénéfiques	1 102 668	1 102 668	
Taxe sur la valeur ajoutée	322 636	322 636	
Divers état et autres collectivités publiques	773 069	773 069	
Groupe et associés	379	379	
Débiteurs divers	101 580	101 580	
Charges constatées d'avance	463 633	463 633	
TOTAL	3 643 640	3 392 640	251 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	7 147 037	7 147 037		
Emprunts et dettes financières divers	407 947	359 477		48 470
Fournisseurs et comptes rattachés	2 235 239	2 235 239		
Personnel et comptes rattachés	421 719	421 719		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	311 804	311 804		
Taxe sur la valeur ajoutée	100 612	100 612		
Autres impôts taxes et assimilés	19 290	19 290		
Groupe et associés	25 698	25 698		
Produits constatés d'avance	133 984	133 984		
TOTAL	10 803 330	10 754 860		48 470
Emprunts remboursés en cours d'exercice	700 000			

Concernant le classement en dettes à moins d'un an des emprunts auprès des établissements de crédit : cf. paragraphe relatif aux événements postérieurs à la clôture "Exigibilité anticipée des contrats de crédit".

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	0. 3420	16 679 514	1 511 364		18 190 878

Stock options:

Au cours des exercices 2022 et 2023, la société a émis 4 plans d'attributions d'actions gratuites, pour un total de 898 000 actions. Les bénéficiaires et les conditions d'attribution ont été définis par le Conseil d'Administration. Les plans prévoient des acquisitions par tranche, dont les conditions de réalisation s'étalent de 2023 à 2026. Aucune action gratuite n' a été attribuée à ce jour dans le cadre de ces plans.

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Oncodesign - Dépenses de R&D				
en €m				
Données analytiques	FY 2024	FY 2023	FY 2022	FY 2021
Partenariat	1,81	2,10	2,85	2,95
Licensing	4,77	6,74	4,12	4,41
Total	6,58	8,84	6,98	7,37

Source: Management oncodesign

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Néant

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les immobilisations incorporelles sont constituées des frais de dépôt de brevets et des frais de dépôt de marque.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux (prix d'achat et frais d'acquisition, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels : 5 ans

* Brevets et licences d'exploitation : 20 ans

Les frais de recherche et développement d'OPM sont comptabilisés en charge de l'exercice, à l'exception des développements de modèles.

Les frais de dépôt de brevets sont enregistrés en immobilisations incorporelles en cours pendant la période allant de la date de dépôt prioritaire à la date de dépôt international. Ces frais sont ensuite transférés en immobilisations incorporelles. De plus, les frais complémentaires engagés pendant la durée du brevet sont amortis sur la durée restante à amortir des immobilisations, soit une durée de 11 à 19 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 15 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Au 31 Décembre 2024, la société détient 56 403 actions propres pour un montant total de 80k euros.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Néant

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	111 844
Autres créances	773 069
Disponibilités	187 713
Total	1 072 626

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97 037
Emprunts et dettes financières diverses	359 477
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	439 529
Dettes fiscales et sociales	625 997
Total	1 522 040

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		463 633
Total		463 633
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		133 984
Total		133 984

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Les créances et dettes libellées en devises sont exprimées au cours à la clôture de la période.

Les écarts en découlant sont portés en "Ecart de conversion" à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres dettes	25 698		
Cautionnement sur emprunt	1 403 187		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	9 840 784
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	8 090 675-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 750 109
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 750 109
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	516 882
Variation des primes, réserves, report à nouveau	1 225 648
Autres variations	7 209 619-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	3 716 980-
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	5 467 089-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	5 467 089-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATION DE SERVICE 20%	3 67 340
PRESTATION DE SERVICE HORS CEE	19 300-
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	141 000-
Total	207 040

Répartition par secteur géographique	Montant
CHIFFRE D'AFFAIRES FRANCE	226 340
CHIFFRE D'AFFAIRES EXPORT	19 300-
Total	207 040

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	15
Agents de maîtrise et techniciens	2
Total	17

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

"Néant"

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 19 346 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 19 346
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2 424 625
Caution, en tant que sous locataire ANG BATI	875 000	
Nantissement des CAT en garantie emprunt	1 500 000	
Valeur au 31/12/2024 des indemnités	49 625	
Total (1)		2 424 625

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			49 625

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
TRANSF. CHGES REFACT. GSCOM	2 063
TRANSF. CHGES PERSONNEL	14 000
TRANSF. CHGES AVANTAGES NAT.	3 430
REFACTURATIONS BATIMENT	160 441
REFACTURATIONS TSA	1 008
Total	180 942

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 000	1 000	5 679 725	5 704 348	6 221 231
Nbre des actions ordinaires existantes	1 000	1 000	16 607 514	16 679 514	18 190 878
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes			7 980 831	1 072 170	207 040
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			1 558 530-	9 599 788-	7 715 028-
Impôts sur les bénéfices			1 491 414-	1 763 150-	1 100 966-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			231 181-	8 090 675-	7 209 619-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions				0.47-	0.36-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			0.01-	0.49-	0.40-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			18	19	17
Montant de la masse salariale de l'exercice			1 554 729	2 241 320	1 783 137
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice			527 315	1 070 421	808 623



ONCODESIGN PRECISION MEDICINE

Société Anonyme

18 Rue Jean Mazen

21000 DIJON

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

ONCODESIGN PRECISION MEDICINE

Société Anonyme

18 Rue Jean Mazen

21000 DIJON

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société ONCODESIGN PRECISION MEDICINE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec Monsieur Kamel BESSEGHIR, administrateur de votre société***Nature et objet :***

Rémunération au titre d'une prestation d'accompagnement stratégique de la Société.

Modalités :

Une prestation d'accompagnement stratégique a été réalisée au profit de votre société par Monsieur Kamel BESSEGHIR également administrateur de votre société.

Effet sur l'exercice :

Aucun effet sur l'exercice 2024.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société PCG***Personne concernée :***

Monsieur Philippe GENNE représentant de la société PCG et Président Directeur Général de votre société.

Nature et objet :

Refacturation de frais par la société PCG

Modalités :

Des frais relatifs à la location d'une voiture, frais d'essence, de péage et frais de représentation ont été refacturés à votre société par la société PCG, représentée par Monsieur Philippe GENNE également Président Directeur Général de votre société.

Effet sur l'exercice :

Le montant des frais constatés en charges au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 28 647 € hors taxes.

Avec la société PCG***Personne concernée :***

Monsieur Philippe GENNE représentant de la société PCG et Président Directeur Général de votre société.

Nature et objet :

Rémunération de la société PCG au titre de sa caution.

Modalités :

La société a souscrit un emprunt bancaire d'un montant en principal de SIX MILLIONS D'EUROS (6 000 000€) en octobre 2024 : la société PCG, à titre de garantie, s'est portée caution au profit pari passu des Prêteurs. La rémunération de l'engagement souscrit par la société PCG à hauteur de 0,5 % du montant cautionné a fait l'objet d'une autorisation expresse du Conseil d'Administration en décembre 2024.

Effet sur l'exercice :

Le montant des frais constatés en charges au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 4 125 € hors taxes.

Avec les sociétés PHARMOPSIS BV et PHARMOPSIS PMDE***Personne concernée :***

Monsieur Jan HOFLACK représentant des sociétés PHARMOPSIS BV, et PHARMOPSIS PMDE et Directeur Général Délégué de votre société.

Nature et objet :

Prestations de services réalisées par les sociétés PHARMOPSIS BV et PHARMOPSIS PMDE.

Modalités :

Des prestations de services ont été réalisées au profit de votre société par les sociétés PHARMOPSIS BV et PHARMOPSIS PMDE, représentée par Monsieur Jan HOFLACK également Directeur Général Délégué de votre société. Une convention avait été initialement conclue le 20 juillet 2010 par la société ONCODESIGN SA et s'est poursuivie à la suite de l'opération d'apport partiel d'actif réalisée au profit de votre société en août 2022.

Effet sur l'exercice :

Le montant des prestations de services constatées en charges au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 140 240 € hors taxes.

Avec la société SAS ANG***Personne concernée :***

Monsieur Philippe GENNE Président de la société ANG et Président Directeur Général de votre société.

Nature et objet :

Location des locaux à la société ANG.

Modalités :

Votre société a conclu un contrat de sous-location des locaux de son siège social avec la SAS ANG, société détenue à hauteur de 5 % par la société PCG et 95 % par Monsieur Philippe GENNE (Président Directeur Général de votre société et Président de la société ANG).

Ce contrat de sous-location de bâtiments avait été signé initialement entre la société ONCODESIGN SA et la SAS ANG le 15 janvier 2021, pour une durée ferme de 12 ans et reconductible tacitement ensuite. Ce contrat de sous-location a été repris par votre société à l'issue de l'opération d'apport partiel d'actif réalisée au profit de votre société en août 2022.

Le loyer est payable trimestriellement et fait l'objet d'une révision annuelle en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Effet sur l'exercice :

Au titre de l'exercice 2024, votre société a comptabilisé 293 789 € hors taxes de charges de loyers, 11 474 € hors taxes de charges locatives et 23 898 € hors taxes de refacturation de taxe foncière.

Une caution a été versée à la SAS ANG dans le cadre de cette location pour une valeur de 126 000 € (caution initialement versée par ONCODESIGN SA lors de la conclusion du contrat initial de sous-location).

Dijon, le 24 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Loïc VALICHON